

N°100/77 : PAIEMENT D'UN LOYER - IMMEUBLE LEMOY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de LUDRES a acquis l'immeuble LEMOY avec jouissance à compter du 1er Décembre 1976.

Dans cet immeuble était logé un locataire, Monsieur Michel FERRERO, qui a quitté ce logement le 15 Décembre 1976, pour aller résider au FOYER de PERSONNES AGEES de LUDRES.

Le loyer fixé par l'ancien propriétaire était de 190 Francs par mois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, DECIDE :

- Monsieur Michel FERRERO, demeurant actuellement au FOYER de PERSONNES AGEES de LUDRES, versera à la Commune un loyer de 190 F. 00 = 95 F. 00

2

correspondant à l'occupation de son ancien logement pendant la période du 1er au 15 Décembre 1976.